

## **SEANCE CONSEIL MUNICIPAL** **10 juillet 2012**

L'an **deux mille douze** le **dix juillet**, le Conseil Municipal de la commune de Sauveterre de Guyenne dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Sauveterre de Guyenne, sous la présidence de **M. Yves d'Amécourt**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 juillet 2012

**Présents** : M. Yves **d'Amécourt**, Maire, M. Benoît **Puau**, M. Patrick **Barrière**, Mme Sandrine **Combefreyroux** Mme Marie-José **Lawther**, Adjoints, M. Rémi **Ballarin**, M. Gilles **Bussac**, Mme Ghislaine **Curoy**, Mme Sandrine **Dèche**, M. Philippe **Laveix**, M. Serge **Maurin**, Mme Françoise **Mery**, Mme Annette **Quebec**. M. Jean-Paul **Souan**.

**Absents ou excusés** : M. Pierre **Tomada** (pv à Mme Marie-José Lawther), M. Luc **Hérault**, M. Guy **Latorre** (pv à M. Gilles Bussac), M. Claude **Lumeau** (pv à Mme Sandrine Combefreyroux), Mme Sylvie **Panchout** (pv à M. Patrick Barrière).

Monsieur le Maire ouvre la séance, demande si tous les conseillers municipaux ont reçu le compte-rendu des séances du 14 mai et 12 juin 2012 et si des remarques sont à formuler.

Monsieur Gilles Bussac souhaite rappeler qu'il avait qualifié de « clientéliste » la proposition de limitation de vitesse au lieu dit « Le pont d'Armand ».

Madame Marie-José Lawther souhaite indiquer que le Conseil Municipal, lors de sa séance du 12 juin dernier, a acté et approuvé le projet d'implantation de la bibliothèque-médiathèque dans l'immeuble à l'angle de la rue St Romain et de la rue de La Font (marie annexe durant les travaux de l'Hôtel de ville). Cette réflexion se poursuit donc au sein d'un groupe de travail qui présentera prochainement des propositions d'aménagement et un chiffrage financier du projet.

Monsieur Benoit PUAUD souhaite rajouter au compte rendu du 12 juin 2012 que les projets de PLU et de révision du schéma directeur d'assainissement étaient des projets soumis à avis et enquête publique et non pas des projets adoptés et applicables en l'état.

Aucune remarque supplémentaire n'étant faite, le compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur Serge Maurin est désigné secrétaire de séance.

L'ordre du jour est énoncé.

### **Ajout de points à l'ordre du jour**

Monsieur le Maire propose d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour.

- 1- Budget commune : décisions modificatives n°2, 3 et 4  
Budget régie des transports : décision modificative n°1
- 8- Immeuble de la Poste : réactualisation du plan de financement
- 9- QD : Programme de travaux station TIGF

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

### **Retrait d'un point à l'ordre du jour**

Monsieur le Maire propose de retirer le point suivant à l'ordre du jour.

- 5- Circulation : lieu dit « Le pont d'Armand » limitation 70 km/H

Monsieur le Maire propose de confier au Conseil des Sages, sous la responsabilité de Madame Annette Quebec et de Monsieur Guy Audouin, la réalisation d'une enquête de voisinage auprès des riverains et habitants du Pont d'Armand. 3 options seront proposées : conserver la situation actuelle

(limitation à 90 km/H), limiter la vitesse à 70 km/H, ou passer le Pont d'Armand en agglomération (limitation à 50 km/H).

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

## ORDRE DU JOUR

### 1. Budget

Monsieur le Maire explique que des ajustements budgétaires sont nécessaires sur les différents budgets et qu'ils doivent faire l'objet de décisions modificatives (DM).

- **DM n°1 Budget assainissement (règlement facture carte zonage assainissement) (cpt 2031)**

Décision modificative n°1 Budget Assainissement – Virement de crédits pour régler la note d'honoraires pour l'établissement de la carte de zonage d'assainissement collectif et individuel de Sauveterre de Guyenne.

Désignation articles	Diminution crédits		Augmentation crédits	
	articles	Montant en €	articles	Montant en €
Installation matériel et outillage	2315	-3050		
Frais d'étude			2031	+3050

- **DM n°2 Budget commune (ajustement technique adéquation CA 2011 – Budget 2012)**

Décision modificative n°2 Budget Commune – Afin d'être en adéquation avec le résultat CA 2011

Désignation articles		
	articles	Montant en €
Affectation résultat	002	+2.17
Entretien véhicule	61551	+2.17

- **DM n°3 Budget commune (plafond école élémentaire)**

Décision modificative n°3 - Virement de crédits pour prendre en charge les travaux plafonds classes école élémentaire

Désignation articles		
	articles	Montant en €
Travaux Clocher	2313-op13	-4000
Travaux plafonds élémentaire	2313-op14	+4000

- **DM n°4 Budget commune (subvention DETR 2012 : clocher Eglise N-D)**

Décision modificative n°4 – Arrêté attributif de subvention de l'Etat (DETR) pour l'Eglise Notre Dame

Désignation articles		
	articles	Montant en €
DETR	1321	+127120
Emprunt	1641	-127120

- **DM n°1 régie des transports (règlement facture entretien bus)**

Décision modificative n°1 Régie transport– Subvention exceptionnelle pour règlement d'une facture d'entretien du bus

Désignation articles		
	articles	Montant en €
Subvention exceptionnelle	774	+4000
Entretien véhicule	61551	+4000

Sur proposition de Monsieur le Maire, par dix huit voix pour, le Conseil municipal :

- adopte les 4 décisions modificatives proposées

## 2. Travaux du clocher

- **Bilan de la consultation de la population**

Monsieur le Maire rappelle que compte tenu de l'aspect identifiant pour la commune, et l'avis partagé du conseil municipal, le Conseil Municipal, dans sa séance du 23 février 2012, avait décidé de recueillir l'avis de la population, via le journal municipal.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le bilan de la consultation de la population, via l'Echo des Cités, sur le choix du clocher pour l'église Notre Dame :

- Le choix A (forme pyramidale en tuile plate : 108 000 €) : 13 voix

Observations : « *comme en 1800* », « *la proposition ressemble au clocher abattu par la foudre en 1887* »...

- Le choix B (tuiles creuses : 52 200 €) : 25 voix

Observations : « *très beau et très simple* », « *le projet B est plus économique* », « *s'insère dans l'architecture de la bastide* », « *toiture de style adaptée* », « *du simple au double, il me paraît raisonnable de choisir le B* »...

- Autres choix : 4 voix,

Observations : « *adressez vous au Vatican* », « *pas de clocher* », ...

Monsieur Gilles Bussac regrette que les coûts des différentes options aient été rendus publics lors de cette consultation, car il pense que cela influence le choix. Monsieur le Maire lui indique que cette information était nécessaire car il s'agit d'argent public – l'Etat participe au financement et des dossiers sont déposés auprès du Conseil Général et du Conseil Régional - et que le coût doit faire parti d'un élément d'aide à la décision pour la population.

Monsieur Benoit PUAUD souhaite rappeler que la mise en place d'une toiture est rendue nécessaire pour la protection et la sécurisation de l'édifice, suite notamment aux dégâts occasionnés par la mise en place d'un clocher en béton au XXème siècle. Monsieur le Maire précise que l'Architecte en Chef des Monuments Historique a diagnostiqué que l'absence de toit, depuis la démolition du toit en béton dans les années 80, posait un problème de solidité de l'ensemble du clocher, et que cela se dégradait.

Monsieur le Maire indique que ce projet, qui était dans le programme électoral de la liste « *Sauveterre Ensemble* » en 2008, élaboré après consultation de la population. Il s'inscrit dans un programme d'ensemble de rénovation des monuments historiques de la commune ; programme initié par les municipalités précédentes avec les Portes Fortifiées et les Eglises des villages. Il rappelle que la municipalité précédente a réalisé la restauration de la toiture de 3 églises (Puch, Saint Léger de Vignague, Saint Romain de Vignague) et la restauration de la toiture du Presbytère.

## Séance du 10 juillet 2012

Il précise, enfin, que le bâtiment de l'Eglise appartient à la commune, tout comme le presbytère, et non à l'évêché, comme il l'a entendu dire ici ou là.

Monsieur le Maire indique que le Conseil Municipal s'était également prononcé en faveur du projet B lors de sa séance du 23 février 2012 : la proposition B avaient recueillie 9 voix contre 7 voix pour la proposition A (la proposition d'une cloche en ardoise au prix de 164 000€ n'avait elle recueillie qu'une voix et n'avait pas été sélectionnée pour la consultation de la population).

La proposition de clocher ayant recueillie le plus de suffrage étant la plus économique, Monsieur le suggère de rajouter un lot « toiture-couverture » à la consultation.

Monsieur Philippe Laveix demande quel est le système de chauffage envisagé dans le projet. Monsieur le Maire lui répond qu'aucune décision n'est à ce jour arrêtée mais que Monsieur L'architecte en Chef des Monuments Historique (Agence Goutal) a préconisé un chauffage par le sol.

Monsieur le Maire propose désormais au Conseil Municipal d'acter le choix du projet B (tuiles creuses : 52 200 €), cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présent.

### • Plan de financement

Monsieur le Maire présente le nouveau plan de financement du projet avec le choix du « Clocher B », l'ajout des travaux de couverture et fait part de l'accord d'une subvention de l'Etat au titre de la DETR exercice 2012 pour un montant de 127 120 €.

Restructuration de l'Eglise N-D Coût HT	DEPENSES	RECETTES
<b>Travaux Eglise</b>		
Clocher : maçonnerie, charpente, couverture (tuiles plates)	294 462.00	
Chauffage	47 200.00	
Assainissement intérieur	17 600.00	
Toiture	50 000.00	
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>409 262.00</b>	
ETAT - DETR - Lieux de culte - Taux 35 % (montant subventionné 363200€)		127 120.00
CG: aménagement des abords d'un monument historique - Taux 25% (plafond 120 000€)		30 000.00
Fondation de France		
DRAC		
CR		
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>		<b>157 120.00</b>
<u>Commune (autofinancement, emprunt) et autres subventions</u>		252 142.00
<u>Total de l'opération HT</u>	<b>409 262.00</b>	<b>409 262.00</b>
TVA (19,6% du montant HT)	80215.352	
FCTVA (15,758% du montant TTC)		77 131.84
Commune (autofinancement, emprunt) et autres subventions		255 225.51
<b>TOTAL de l'opération (TTC)</b>	<b>489 477.35</b>	<b>489 477.35</b>

Sur proposition de Monsieur le Maire, par dix huit voix pour, le Conseil municipal :

- Valide le plan de financement présenté,
- Autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande d'aide auprès du Conseil Général, du Conseil Général et des autres organismes,

### 3. Plan bastide

Monsieur le Maire demande à Monsieur Florian Poubeau, Secrétaire Général, de présenter au Conseil Municipal l'avancée du Plan Bastide du Conseil Régional d'Aquitaine.

Monsieur Florian Poubeau rappelle l'évolution du projet et les réflexions du groupe de travail constitué entre les 4 Bastides (Monségur, Blasimon, Pellegrue et Sauveterre de Guyenne) du Pays Haut Entre 2 Mers (HE2M) qui est coordonné par Madame Florence Capelle, Directrice du pays HE2M.

Monsieur Poubeau indique que les quatre bastides du Pays du Haut Entre-deux-Mers ont été inscrites au titre du plan bastides dans le contrat de Pays 2009-2012 du Pays du Haut Entre-deux-Mers. Les bastides de Blasimon, Monségur, Pellegrue et Sauveterre-de-Guyenne font parties des huit bastides que comprend le département de la Gironde.

Les maires, conseillers municipaux et l'ensemble des habitants ont à cœur d'assurer le développement de leur commune en s'appuyant sur les particularités des bastides qui ne sont pas seulement un témoignage du passé mais qui sont également un support pour le développement économique de la commune.

Historiquement l'activité commerciale a occupé une place importante dans les bastides, que ce soit en matière d'urbanisme, de fonctionnalité et de lien social. Cependant depuis les années 1950, avec l'exode rural que subissent les campagnes, on observe un déclin de l'activité économique dans les bastides qui est plus ou moins important selon les villes.

Monsieur Poubeau indique que dans le cadre du projet du « Plan bastides » inscrit au contrat de Pays 2009-2012, le Pays du Haut Entre-deux-Mers se positionne en tant que coordonnateur afin de permettre aux quatre bastides de son territoire de pouvoir inscrire leurs projets d'investissements au plan bastides du Pays du Haut Entre-deux-Mers financé par le Conseil Régional d'Aquitaine.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'inscrire 6 projets d'investissements au plan bastides du Pays du Haut Entre-deux-Mers qui sera déposé auprès du Conseil Régional d'Aquitaine :

Projet en cours :

- projet n°1 : réhabilitation d'un immeuble en logement sociaux communaux dans la bastide (immeuble de la poste)
- projet n°2 : rénovation des quatre portes fortifiées de la bastide

Projet en réflexion :

- projet n°3 : Aménagement d'un parking sur le chemin de ronde (gendarmerie)
- projet n°4 : acquisition et valorisation du moulin des Aynes
- projet n°5 : acquisition et valorisation d'une cabane de vigne
- projet n°6 : réhabilitation de 6 rues adjacentes à la place de la Bastide

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à 18 voix pour, l'inscription des 6 projets au plan bastides du Pays du Haut Entre-deux-Mers.

### 4. Travaux mairie

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de passer différents avenants pour les travaux de restructuration de la Mairie.

## Séance du 10 juillet 2012

Avenant 4 (au marché de Maîtrise d'œuvre) – Cabinet O. Douce – réactualisation du marché de maîtrise d'œuvre (au vue des nouveaux montant du marché et des différents avenants ) pour un nouveau montant total de 36 770,22 € TTC.

Avenant 18 – E.F.P - lot 12 – Peintures, sols souples – peintures plafonds supplémentaires, compléments et modification sols souples, peintures radiateurs/lanterne et barreaudage pour un montant de 8 999.85 € HT.

Avenant 19 – Arnaud – lot 4 – Charpente et couverture – suppression de l'estrade et escalier archives pour un montant de -1 229.50 € HT.

Avenant 20 – Herault - lot 10 – Serrurerie – pose d'arrêts sur grille en fer forgé et suppression d'un garde corps pour un montant de -690 € HT.

Avenant 21 – MC Charles - lot 7 – Chauffage Plomberie Sanitaire – modification réseaux eau OTSI et dépose/repose canalisations en chaufferie pour un montant de 1 353.70 €HT.

Avenant 22 – Lasserre - lot 5 – Plâtrerie Isolation – Cloisons supplémentaires et suppression plafonds pour un montant de 3 074 € HT.

Le conseil municipal, à dix huit pour, donne son accord, pour autoriser le maire à signer ces avenants.

Monsieur le Maire souligne que les inaugurations du 7 juillet 2012 se sont très bien déroulées et remercie la fanfare des Cadets de Béguey-Cadillac pour leur participation aux événements. Monsieur le Maire signale que les retours de la population sont très positif sur le nouveau bâtiment et propose aux conseillers municipaux qui n'ont pas encore pu visiter l'Hôtel de ville restauré de s'y rendre dès la fin de cette séance.

## 5. PAVE

Monsieur le Maire demande à Monsieur Benoit PUAUD de présenter l'état d'avancement du Plan D'accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE).

Monsieur Puaud revient sur la genèse du projet d'élaboration d'un PAVE et le choix du cabinet FACT pour réaliser cette mission suivie par une commission ad-hoc où siège Pierre Tomada et Benoit Puaud pour le Conseil Municipal.

Le cadre général, en matière d'accessibilité, est défini dans la loi du 11 février 2005 dite « *loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées* ».

Cette loi a instauré de nouveaux principes en matière d'accessibilité.

Monsieur Puaud indique que la mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics n'est obligatoire qu'en cas de travaux (décret d'application n° 2006-1657 du 21 décembre 2006). Le but du P.A.V.E. est donc de mettre en évidence des chaînes de déplacements afin de choisir et de programmer des travaux de mise en accessibilité de l'existant qui n'auraient pas été réalisés autrement. L'objet du rapport relatif à l'état des lieux est de rassembler les éléments et l'analyse qui ont permis d'aboutir à la sélection des chaînes de déplacements proposées. Ces chaînes sont jugées prioritaires afin d'aboutir à un plan réaliste et financièrement réalisable.

Monsieur Puaud présente ensuite les conclusions de la réunion du 15 juin 2012 durant laquelle un état des lieux a été réalisé, des cheminements prioritaires ont été identifiés et une liste des principales propositions de modifications a été présentée.

Monsieur Puaud signale que l'inclinaison naturelle de la bastide de Sauveterre a pour conséquence une dérogation presque permanente aux % de pente maximale autorisée.

Monsieur liste ensuite les principaux points à améliorer qui donneront lieu à un chiffrage des travaux lors de la dernière phase du projet : accès au super U depuis le centre bourg et la RPA, le

cheminement dans les cimetières communaux, l'accès à la place de la République depuis la porte et la rue Saubotte, les différents bourgs de villages.

Monsieur Puaud présente le dispositif de « zone de rencontre » où la vitesse est limitée à 20 km/h et où les piétons sont prioritaires sur tous l'espace public et la voirie. Ce dispositif, déjà en place à La Réole et Blasimon, pourrait être une piste de proposition pour la problématique rencontrée sur la place de la République à Sauveterre. En effet, les conclusions du cabinet FACT indiquent que la place de la République est illisible, en termes de cheminements piétonniers notamment. La répartition de l'espace entre automobiles et piétons ainsi que les priorités semblent donc à repenser pour cet espace.

Monsieur le Maire remercie Monsieur PUAUD ainsi que tous les membres de la commission pour ce travail.

## **6. Ecoles**

Madame Sandrine Combefreyroux souhaite faire un point sur le prêt du bus communal aux écoles de Sauveterre de Guyenne et rappelle qu'un budget spécifique est accordé chaque année aux écoles maternelle et élémentaire pour favoriser les sorties pédagogiques des enfants.

Suite à une réservation du bus communal pour deux sorties différentes sur la même demi-journée, Madame Marie-José Lawther signale que les services municipaux ont besoin d'être informés suffisamment en amont des jours de sorties pour s'organiser en conséquence en terme de planning (disponibilité du bus et d'un chauffeur).

Le Conseil Municipal s'accorde sur la nécessité d'une mise en place d'une vraie procédure d'organisation en amont des demandes de prêts du bus. Une communication en interne dans les établissements scolaires sur ce sujet pourrait permettre d'établir un planning prévisionnel des sorties. Monsieur Franck Claverie, Responsable du Pôle école et sport, sera le gestionnaire de ce planning et l'interlocuteur direct des chefs d'établissements. Madame Nadège Dupin, Pôle administratif, gèrera la partie administrative et comptable.

## **7. Immeuble de la Poste**

Monsieur le Maire présente la réactualisation du plan de financement réalisé par Monsieur David Blazquez, Architecte, suite à la nouvelle estimation du montant prévisionnel des travaux à l'issue des études niveau APD (Avant Projet Définitif). L'enveloppe financière prévisionnelle du montant des travaux initialement fixée à 600 000 € HT est transformée en estimation à 740 000 € HT.

Monsieur le Maire présente le plan de financement réactualisé :

## Séance du 10 juillet 2012

	DEPENSES	RECETTES
<b>COÛT DU PROJET EN EUROS HT</b>	<b>979 212.60</b>	
<b>Acquisition immobilière</b>	<b>146 403.00</b>	
immeuble de la Poste	144 080.00	
Frais d'acte notarié	2 323.00	
<b>Travaux de réhabilitation</b>	<b>832 809.60</b>	
* sous-sol musée des Bastides	98 350.00	
* agence postale	94 500.00	
* Logements 1er et 2ème étage	412 230.00	
* Accès étages à proratiser (1/4 + 1/4 + 2/4)	21 000.00	
* escalier ascenseur à proratiser (1/4 + 1/4 + 2/4)	66 500.00	
* façade à proratiser (1/4 + 1/4 + 2/4)	33 000.00	
* toiture à proratiser (1/4 + 1/4 + 2/4)	18 000.00	
* maîtrise d'œuvre (MOE) - SPS - CT à proratiser (1/4 + 1/4 + 2/4)	89 229.60	
<b>TVA</b>	<b>96 942.74</b>	
TVA 7% (logements PLAI + communs et immeuble proratisés 2/4)	<b>36 826.64</b>	
TVA 19,6% (agence Postale + musée + communs et immeuble 2/4)	60 116.10	
<b>SUBVENTIONS attendues/coût ht</b> 40.52%		<b>396 764.90</b>
<b>Bureau de POSTE + Toiture/Façade, MOE (1/4)</b>		<b>163 295.70</b>
ETAT - DETR - Taux 35 %		109 214.70
CG (acquisition réserve foncière destinée acquisition) plaf. 153000 € - Taux		-
CG village anciens - 10 à 35 % plaf. à 15000 € de subv.		14 081.00
Fonds national de péréquation de la Poste au titre des travaux immobiliers		40 000.00
<b>MUSEE + quote part ascenseur, imm, communs, MOE (1/4)</b>		<b>77 641.20</b>
CR 25%		38 820.60
CG 25%		38 820.60
<b>LOGEMENTS PLAI + quote part ascenseur, imm, communs, MOE (2/4)</b>		<b>155 828.00</b>
ETAT 3000 €/LOGT (X4)		12 000.00
CG 25% (pfd 100000€ lgt) x cds		98 000.00
Région (900€/M²) 229 140 x 20 %		45 828.00
<b>FCTVA sur travaux d'Inv. (Taux 15.482%)</b>		<b>128 935.58</b>
<b>EMPRUNTS</b>		<b>514 346.80</b>
Emprunt acquisition		144 080.00
Emprunt équilibre opération logements PLAI (Caisse des Dépôts)		370 266.80
<b>RESTE A FINANCER/coût ttc</b> 3.36%		<b>36 108.05</b>
<b>TOTAL OPERATION TTC</b>	<b>1 076 155.34</b>	<b>1 076 155.34</b>

Sur proposition de Monsieur le Maire, par dix huit voix pour, le Conseil municipal :

- Valide le plan de financement présenté,
- Autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande d'aide auprès de l'Etat, du

Conseil Général, du Conseil Général et des autres organismes pour les volets « Centre d'Interprétation des bastides » et « Logements sociaux »,

Monsieur Rémi Ballarin interroge Monsieur le Maire sur le fonctionnement du futur Centre d'Interprétation des Bastides.

Monsieur le Maire lui répond que ce cet équipement, situé dans la cave médiévale de l'immeuble de la Poste, reprendra l'exposition réalisée par l'Union des villes bastides, actuellement exposée dans la salle des fêtes communale, rue St Romain. Le fonctionnement n'est pas encore totalement finalisé mais une convention entre la mairie et l'Office de Tourisme de l'Entre 2 Mers (OTEM), et notamment le



nouveau Bureau d'Informations Touristiques de Sauveterre, désormais situé à proximité directe, est probablement à envisager.

## 8. QUESTIONS DIVERSES

- **Invitation mariage Valentin et Mélanie**

Monsieur le Maire donne lecture de l'invitation du Conseil Municipal au mariage de Madame Mélanie Larmandieu et de Monsieur Valentin Girouard, Menuisier employé aux Services Techniques de la commune. Le Conseil Municipal est cordialement invité au mariage qui se déroulera le samedi 21 juillet 2012 à partir de 16H15 à la mairie de Sauveterre de Guyenne.

- **Programme travaux et interventions sur la station TIGF**

Monsieur Benoit Puaud informe le Conseil Municipal du fonctionnement de la station TIGF en cette période estivale. En effet, ces derniers temps, la station du Cabaley fonctionne afin de répondre à des transits de gaz européens, TIGF étant transporteur / stockeur, les commandes seraient initiées par GRT Gaz. Ces transactions augmentent le nombre de jours de fonctionnement de la station qui apparemment ne fonctionnait qu'uniquement par grand froid.

Monsieur le Maire ajoute que la station est autorisée à fonctionner jusqu'à 20 jours par an au maximum.

Monsieur Puaud informe le Conseil Municipal qu'il évoquera ce fonctionnement avec les responsables de TIGF secteur de Langon et que Monsieur Donado souhaite provoquer une réunion avec les riverains sur ce 2eme semestre et présenter les travaux sur le poste de sectionnement

- **Subvention exceptionnelle du Ministère de l'intérieur**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur le Préfet lui indiquant la mise en paiement de la somme de 29 950.52 €. Cette somme correspond à la subvention exceptionnelle émanant de la réserve parlementaire de Monsieur Xavier Pintat, Sénateur de la Gironde.

Monsieur le Maire remercie à nouveau Monsieur Pintat, qui était présent ce samedi 7 juillet 2012 pour les inaugurations, pour son aide financière.

- **Tractopelle**

Monsieur le Maire signale que le tractopelle des Services Techniques communaux a près de 30 ans et ne satisfait plus aux exigences et contrôles de sécurité. Le curage des fossés ne peut donc être réalisé et les conséquences sont problématiques en cas de forte pluie.

La commission municipale Voirie, travaux, fleurissement et Monsieur Louis Larmandieu, Responsable des Services Techniques, ont prospecté pour trouver un nouveau tractopelle d'occasion avec un bras déporté pour le curage des fossés depuis la route. Ces modèles sont peu fréquents sur le marché de la location comme de l'occasion.

Un devis pour un tractopelle d'occasion de la Sarl Garineau-Ortega à hauteur de 55 000 € HT (dont une reprise de 7 000 € du tractopelle actuel défectueux) a été réalisé. Monsieur le Maire demande à la commission de rechercher des solutions moins coûteuses durant l'été.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à passer commande d'un tractopelle d'occasion, dans la limite de 55 000 € HT dans le cas où une occasion se présenterait avant le prochain Conseil Municipal prévu à la mi-septembre 2012.

Le Conseil Municipal donne un accord de principe à Monsieur le Maire procéder à cet achat durant l'été 2012 si une occasion le justifie.

## 9. AGENDA

## Séance du 10 juillet 2012

- 14 juillet : fête nationale (dîner, feu d'artifice et bal)
- 27, 28 et 29 juillet : Sauveterre fête ses vins (41<sup>ème</sup> édition)
- 29 juillet à 9H30 : inauguration de la salle Sottrum dans la mairie en présence de la délégation allemande
- 15 août : fêtes médiévales
- 31 août : ouverture des plis de la consultation travaux Immeuble de la poste
- 7, 8 et 9 septembre : festival Ouvre la voix
- 15 septembre : forum des associations
- 16 septembre : brocante les Amis de la bastide

Prochaine séance du conseil municipal le mardi 11 septembre 2012.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.